

Lettre annuelle du régime Fonpel 2021

édito

De bonnes nouvelles

Chers collègues,

La levée progressive des restrictions sanitaires a permis aux équipes de la distribution du régime Fonpel de retourner sur le terrain et d'aller au contact des élus locaux.

Les rendez-vous et les salons organisés dans les départements ainsi que le Congrès des maires de France ont été de multiples occasions de rappeler aux élus leur droit à la retraite supplémentaire. Nombre d'entre eux l'ignorent encore.

La réglementation a profité aux adhérents puisque l'article A160-2 du Code des assurances réhausse, depuis le 1^{er} juillet 2021, le seuil des rachats de petites rentes à 100 euros par mois au lieu de 40 euros. De ce fait, le montant des sorties en capital peut être plus important.

Ayant eu des retours sur des interrogations de certains centres des impôts, l'Association a demandé à CNP Assurances d'interroger la Direction de la Législation Fiscale sur la fiscalité à appliquer aux sorties en capital.

Début décembre 2021, l'Administration nous a indiqué que les versements uniques sous forme de capital sont imposables au régime fiscal de l'assurance-vie (article 125-0 A du CGI), c'est-à-dire que seul le montant des intérêts réalisés est soumis à l'imposition. C'est donc une bonne nouvelle pour nos adhérents.

Avec la fin des restrictions sanitaires, les marchés financiers ressentent une légère remontée des taux, ce phénomène profite au régime Fonpel. Les performances de la gestion technique et financière du régime de retraite ont permis une revalorisation de la valeur de service du point de +1 % au 1^{er} janvier 2022.

Les capitaux garantis des sorties en capital ont également été indexés de 1 % au 1^{er} janvier 2021 au titre de l'exercice 2020.

CNP Assurance a présenté un taux de couverture du régime au 31 décembre 2021 à hauteur de 128,88 % contre 124,15 % en 2020. Ce taux confirme la bonne santé du régime.

Les membres du Conseil d'administration de l'Association FONPEL se joignent à moi pour vous remercier une nouvelle fois de votre confiance. Soyez certains, chers collègues, que vos intérêts restent au cœur de nos préoccupations.

préambule

Fonpel est un régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux affiliés de constituer une retraite par rente*.

L'élu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation.

Les cotisations sont transformées en points de retraite (la valeur de service du point est la valeur du point permettant de calculer le montant de la prestation retraite qui sera versé à l'assuré. Elle correspond à la valeur du point de l'année du départ à la retraite de l'assuré). Ces points offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'élu, les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle ou d'un versement unique en capital. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits et les versements uniques en capital assujettis à la fiscalité de l'assurance vie sur le montant des intérêts produits.

Le régime, assuré par CNP Assurances, est piloté par l'Association FONPEL. La gestion administrative et la gestion commerciale sont confiées à Sofaxis.

* Ce régime, régi par la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.



Jacques PELISSARD,
Ancien président de l'AMF
Président de l'Association FONPEL



les chiffres clés de l'année 2021

73 152 k€

C'est le montant des plus-ou-moins-values latentes, prises en compte dans l'évaluation de la richesse du régime.

Elles représentent l'écart entre la valeur boursière des actifs du régime représentatifs de la provision technique spéciale et leur valeur comptable (c'est-à-dire leur valeur d'achat).

12 969 k€

de cotisations encaissées

17 766 k€

de prestations versées, dont

12 336 k€

au titre de rentes trimestrielles

366 838 k€

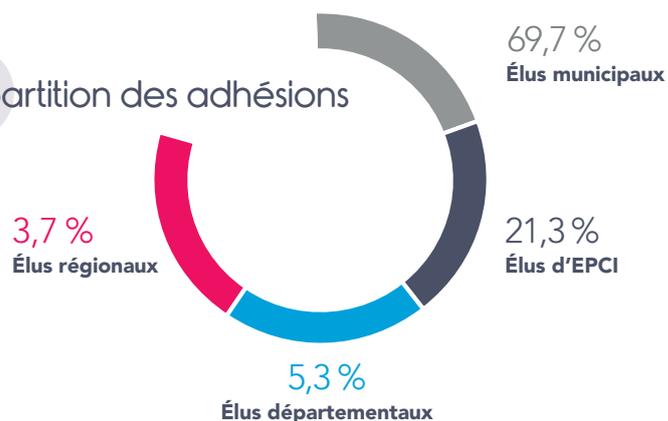
C'est le montant de la provision technique spéciale représentative de la **richesse comptable collective du régime**, sur laquelle sont prélevées les prestations servies et les chargements de gestion, et à laquelle sont affectées les cotisations encaissées ainsi que les produits et charges financiers générés par les actifs représentatifs de la Provision Technique Spéciale. Elle est en augmentation de **1,2 %** par rapport à 2020.

Provision technique spéciale



les adhérents

Répartition des adhésions



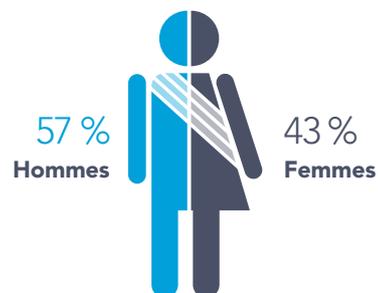
1296 17203

comptes gérés dont **9 799** en phase d'acquisition et **7 404** rentes.

nouvelles **adhésions** enregistrées en **2021**.

Âge moyen des cotisants : **54** ans.

Répartition des nouveaux adhérents



01

La conjoncture économique et financière en 2021

L'année 2021 a été rythmée par la réouverture des économies dans le sillage de la diffusion des vaccins et par l'apparition des différents variants (alpha, delta, omicron) dont les impacts économiques ont finalement été limités.

Les pays développés ont réussi à rouvrir rapidement leurs économies tout en maintenant une vigoureuse politique de soutiens budgétaires et monétaires. Ces dispositifs ont engendré une accumulation massive d'épargne qui a soutenu la consommation et le prix des actifs (actions, immobilier). Cela s'est traduit par une reprise dynamique (croissance proche de 6 %) engendrant une décrue rapide des taux de chômage et une augmentation de la demande, avec pour conséquences des pénuries d'approvisionnement.

Face à cette pression sur l'offre et à la hausse des coûts de production (+9 % aux US, +15 % en Europe, +13 % en Chine), les entreprises ont choisi d'augmenter fortement leurs tarifs, engendrant un rebond spectaculaire de l'inflation passée de +1,4 % à +6,8 % aux États-Unis, de -0,3 % à +4,9 % en zone euro. Cette inflation s'est progressivement étendue à l'ensemble du monde. La pression globale sur les prix a été amplifiée par la flambée des matières premières et par le renforcement du dollar américain.

Cette amélioration du contexte macroéconomique a soutenu les marchés boursiers qui ont poursuivi la tendance haussière observée après la découverte des vaccins. L'indice MSCI Monde enregistre ainsi une progression de +22 %. Néanmoins, cette progression masque une forte dispersion entre la progression des indices des pays développés qui touchent de nouveaux records et la baisse modérée des marchés émergents.

En raison des craintes sur l'inflation, les banques centrales ont amorcé un virage dans leurs politiques monétaires avec des annonces d'arrêts progressifs des achats d'actifs. Les rendements des obligations souveraines ont terminé l'année en hausse modérée (le 10 ans français clôture l'année 2021 à +0,20 %, contre -0,34 % à fin 2020).

84,3 %
Allocation
de produits de taux

15,6 %
Allocation Diversification
dont Actions, Immobilier
et Actions protégées

02

la politique des placements

La politique de gestion suivie par CNP Assurances a pour objectif de concilier la sécurité des placements et la régularité des rendements dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt.

L'allocation de l'actif se traduit par une prépondérance des obligations permettant d'assurer un socle de rendement récurrent.

L'allocation du portefeuille à fin 2021 est la suivante : 84,3 % sur des produits de taux, 15,6 % sur la Diversification (dont Actions, Immobilier et Actions Protégées) et 0,1 % de trésorerie.

Transition Ecologique et Energétique :

Charbon : l'objectif de CNP Assurances est d'atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde. Le portefeuille Fonpel suit la même politique d'investissement ; il ne détient aucune position en 2021, ni aucun nouvel investissement.

Tabac : Depuis 2018, CNP Assurances a arrêté tout nouvel investissement dans le secteur du tabac. À fin 2021 le portefeuille Fonpel est exposé à 0,8 M€ sur le secteur du tabac.

03

les résultats du portefeuille en 2021

Le rendement financier s'élève à 3,20 % en 2021 contre 2,25 % en 2020. Il est constitué des coupons obligataires, dividendes et des plus-ou-moins-values encaissés au cours de l'exercice.

la performance du régime

Taux de couverture réglementaire au 31 décembre 2021 :

128,88 %

Le taux de couverture du régime compare la richesse économique du régime à ses engagements : il traduit, lorsqu'il est supérieur à 100 %, la capacité du régime à faire face au paiement des rentes, qu'elles soient déjà émises ou futures. Le taux de couverture augmente de 4,7 points par rapport à 2020 **du fait de la hausse des taux.**

la vie de l'association

Suite à la démission de Madame Magali MIRTAIN-SCHARDT de ses fonctions d'administrateur, Monsieur Grégoire LE BLOND, ancien maire de Chantepie (35) et ancien vice-président de Rennes Métropole a été coopté par le Conseil d'administration du 10 novembre 2021.

Le Conseil d'administration de l'Association FONPEL est désormais composé de :

- Jacques PELISSARD (39), président
- Jean-Paul LEFEBVRE (93), secrétaire général
- Chantal BOURRAGUE (33), trésorière
- Jean-Michel ARNAUD (05) – Anne-Marie COUSIN (50) – Jean-Louis COSTES (47) – Daniel DEIN (35) – Yannick HAURY (44) – Grégoire LE BLOND (35) – Odette MADER (01) – Claire PEIGNE (69) – Laurence TRASTOUR-ISNART (06).

L'activité/la vie de Fonpel Distribution

La SAS Fonpel Distribution a développé des actions de partenariat avec le réseau des associations départementales d'élus locaux. Son président est Philippe BERQUIN, ancien actuaire-conseil de l'Association FONPEL.



Assurons
un monde
plus ouvert



groupe relyens